



*Communiqué de presse
28 mars 2023*

ENQUETE EUROPÉENNE SUR LES MIELS IMPORTÉS « FRELATÉS » : LE SYNDICAT FRANÇAIS DES MIELS RAPPELLE SES ENGAGEMENTS POUR GARANTIR UN MIEL DE QUALITÉ AUX CONSOMMATEURS FRANÇAIS

Le jeudi 23 mars, un rapport du service de recherche de la Commission européenne et de l'Office européen de lutte antifraude (Olaf) sur les travaux d'échantillonnage et de surveillance des miels issus de pays non-européens a été rendu public. Il révèle que sur les 320 lots examinés, 147 ont été considérés frauduleux (adultération à l'aide de sirops de sucre, utilisation d'additifs et de colorants, ...). Différentes fraudes mettant en cause la qualité et l'authenticité du miel sont pointées dans ce rapport qui jette ainsi le discrédit sur l'ensemble de la filière.

Conscient des inquiétudes des consommateurs et soucieux d'assurer une information claire, objective et loyale sur la qualité des produits mis sur le marché en France, le Syndicat Français des Miels (SFM) souhaite rétablir les faits en toute transparence et se mobilise contre ces pratiques qui impactent et ternissent l'image du miel.

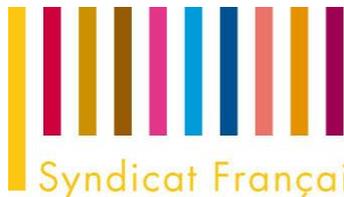
Afin de garantir qualité, authenticité et totale conformité à la réglementation, 100% des miels commercialisés par les entreprises du SFM sont analysés par des laboratoires compétents et ce, quelle que soit leur provenance. Les produits sont en effet analysés avant leur conditionnement pour éviter tous types de fraudes. Ces démarches permettent aux adhérents du SFM de garantir la conformité de leurs miels.

Une lutte sans relâche pour l'authenticité du miel

Les entreprises du Syndicat Français des Miels combattent et condamnent fermement les actes frauduleux d'adultération du miel. Ces entreprises sont toutes engagées pour l'authenticité des produits de la ruche. En témoigne la charte de déontologie du Syndicat qui fait de la lutte contre l'adultération une priorité. Cette charte souligne l'attachement des entreprises à rassurer les consommateurs vis-à-vis de la fraude et de la loyauté de l'étiquetage.

L'origine géographique d'un miel ne détermine pas sa qualité

La qualité du miel n'est pas directement liée à son origine géographique mais à l'environnement des abeilles. Quelle que soit l'origine des miels, la qualité (non-adultération, absence de contaminants) est garantie par les contrôles effectués par les conditionneurs avant toute mise sur le marché.



Syndicat Français des Miels Les miels d'assemblage ne sont pas des faux miels

Certains conditionneurs peuvent sélectionner et assembler des miels de qualité pour obtenir de meilleurs résultats en termes de goûts et de textures. Ces miels d'assemblage ne sont pas du faux miel. Tout ajout ou retrait, tout additif au produit naturel fabriqué par les abeilles est strictement interdit par la réglementation. Grâce à des contrôles stricts réalisés par des laboratoires d'analyse certifiés, les produits commercialisés par les adhérents du Syndicat Français des Miels sont conformes aux normes réglementaires, quelle que soit leur provenance. Tout miel qui ne respecterait pas ces critères n'est pas mis sur le marché par les entreprises du Syndicat.

Les entreprises du SFM appellent à un renforcement des contrôles qualité dans tous les circuits de distribution

Toutes les provenances sont analysées pour répondre aux attentes de qualité des consommateurs. Le Syndicat Français des Miels appelle d'ailleurs à ce que la réglementation sur les contrôles qualité soit renforcée, en imposant un même niveau de contrôle à tous les miels, quel que soit le circuit de distribution et en exigeant que tous les miels vendus soient analysés par un laboratoire qualifié. Une telle avancée réglementaire serait un réel facteur de réassurance des consommateurs. Les adhérents du syndicat accompagnent ainsi les demandes de transparence qui émanent des pouvoirs publics.

Par ailleurs, le Syndicat Français des Miels reste donc pleinement disponible et mobilisé pour expliquer au mieux les problèmes et les enjeux de sa filière et faire acte de pédagogie auprès du grand public et répondre aux interrogations qui pourraient subsister.

Qui sommes-nous ?

Notre syndicat professionnel rassemble 7 entreprises qui conditionnent les miels en pots. Nos entreprises, ancrées dans le patrimoine régional ont pour la plupart un historique d'apiculteurs.

Notre savoir-faire consiste à sélectionner avec soin les miels auprès des producteurs, à les contrôler pour assurer leur qualité et à les mettre en pot. Nos conditionneurs contribuent notablement à la valorisation du miel français en veillant à la mise en avant de l'origine France.

Le Syndicat Français des Miels s'engage également auprès de tous les membres de l'interprofession InterApi pour soutenir les acteurs de la filière apicole et son développement, notamment en participant activement à toutes les instances d'InterApi et au groupe de travail ISO sur la normalisation des produits apicoles.

Les entreprises membres du Syndicat Français des Miels

- Abeilles Santé
- Etablissements Chailan Miels
- La Compagnie Apicole /CAGEC
- Famille Mary
- La Maison du Miel
- Les Ruchers du Gué
- La Ruche Roannaise- Besacier

Contact presse : Séverine Duez – sduiez@alliance7.com – Tél : 06 17 32 82 95